

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Steve Marshall
Sous-ministre

DATE : Le 14 novembre 2008

OBJET : **Forme des rapports annuels des directrices et directeurs**

Comme l'a indiqué la ministre dans sa lettre du 4 novembre adressée aux présidentes et présidents des conseils scolaires à propos de la modernisation de la gouvernance du secteur de l'éducation, une bonne gouvernance implique une utilisation accrue de données et de résultats permettant d'évaluer nos efforts collectifs, de suivre les progrès et de faire face aux situations nécessitant des conseils supplémentaires.

Comme vous le savez, voici ce qu'énonce le paragraphe 283(3) de la *Loi sur l'éducation* :

Lors de la première réunion tenue en décembre de chaque année, le chef de service administratif présente au conseil un rapport, dans la forme approuvée par le ministre, qui porte sur les mesures et les initiatives qu'il a prises au cours des 12 mois précédents en vertu du paragraphe (2). Une copie de ce rapport est présentée au ministre au plus tard le 31 janvier suivant.

La ministre m'a donc demandé de communiquer avec les représentants du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODDE) afin de définir les exigences minimales pour les rapports annuels de 2008 des directrices et directeurs de l'éducation. Ces exigences favoriseront le partage de renseignements cohérents à l'échelle du système portant sur les travaux importants que nous avons entrepris. Par ailleurs, elles permettront de mieux soutenir les conseillères et conseillers scolaires dans la prise des décisions importantes concernant la réussite des élèves.

.../2

Par conséquent, j'ai le plaisir de vous informer que la ministre s'attend à ce que les directrices et directeurs de l'éducation incluent, tout au moins, les renseignements suivants dans leur prochain rapport annuel remis aux conseils :

1. L'effectif du conseil et des données démographiques, y compris le nombre ou le pourcentage d'apprenants dont la première langue n'est pas la langue d'enseignement, et le pourcentage ou le nombre d'élèves des Premières nations, métis ou inuits qui se sont identifiés volontairement, le cas échéant.
2. Le pourcentage de classes au primaire comptant au maximum 20 élèves.
3. Le dernier résultat obtenu par votre conseil à chaque test de l'OQRE, de même que les résultats des cinq dernières années, y compris pour chaque test :
 - a. le résultat du conseil;
 - b. le résultat provincial;
 - c. le meilleur résultat obtenu parmi les 60 conseils anglophones ou les 12 conseils francophones (renseignements fournis par votre bureau régional);
 - d. le résultat le plus bas parmi les 60 conseils anglophones ou les 12 conseils francophones (renseignements fournis par votre bureau régional).
4. Le dernier résultat obtenu par votre conseil à chaque test de l'OQRE, de même que les résultats des cinq dernières années, y compris pour chaque test :
 - a. le résultat du conseil;
 - b. le résultat du conseil pour les garçons;
 - c. le résultat du conseil pour les filles;
 - d. le résultat du conseil pour les élèves ayant des besoins particuliers (à l'exclusion des élèves doués);
 - e. le résultat du conseil pour les élèves des programmes ALF/PDF ou les apprenants de langue anglaise.
5. Le pourcentage des élèves qui ont accumulé à l'âge de 16 ans au moins 16 crédits, au 30 juin de l'année civile actuelle et au cours des trois années précédentes.
6. Les mesures précises qui ont été prises au cours de l'année écoulée pour améliorer les résultats des élèves dont le niveau de rendement est faible et pour les écoles dont les résultats sont médiocres.
7. Les réalisations notables au plan de l'engagement des élèves, des parents et de la communauté.
8. Une indication permettant de savoir si le conseil est en bonne voie de respecter d'ici à 2011 l'objectif du gouvernement de 75 % aux tests de l'OQRE en lecture, écriture et mathématiques de 6^e année (conformément aux tendances des résultats de 2003 à 2008 pour chacun de ces tests) – et sinon, les mesures supplémentaires que la directrice ou le directeur compte prendre au cours des douze prochains mois afin d'atteindre l'objectif d'ici à 2011;
9. Les programmes réussis mis en œuvre à l'intention des élèves ne pouvant suivre les programmes scolaires normaux, soit les programmes pour élèves dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels, élèves suspendus ou renvoyés.

Bien entendu, nous savons que vous incluez également d'autres renseignements et données qui intéressent en particulier votre conseil, de même que les réalisations notables de l'année civile, compte tenu des besoins divers de vos communautés et de la mise en œuvre des priorités provinciales. Comme les écoles sécuritaires et saines permettent d'améliorer les résultats des élèves et que l'utilisation communautaire des écoles renforce la confiance du public, vous souhaiterez éventuellement mettre l'accent sur vos efforts dans ces domaines.

Les bureaux régionaux attendent avec intérêt de recevoir et d'examiner ces renseignements. Vu l'intérêt que portent les communautés à leurs écoles, nous nous attendons aussi à ce que, d'ici au 31 janvier 2009 et au cours des années ultérieures, vous affichiez votre rapport annuel sur le site Web de votre conseil. Le site Web du Ministère comportera également des liens à vos rapports annuels.

J'aimerais remercier les représentants du CODDE qui ont contribué à définir ces exigences, et je compte continuer ma collaboration avec le CODDE et d'autres intervenants pour les peaufiner au cours des années à venir. J'espère que la nouvelle structure des rapports annuels des directrices et directeurs de l'éducation nous aidera tous à réaliser les trois objectifs clés du gouvernement en matière d'éducation : améliorer le rendement des élèves; réduire les écarts dans les résultats des élèves; accroître la confiance du public dans l'éducation publique.

Steve Marshall

cc : Équipe de la haute direction
Directrices et directeurs et chefs régionaux du ministère de l'Éducation
Membres de la Table ronde de partenariat